

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 15 MAI 1891

C. A. CHÈNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

No. 13

UN AMOUR

ENTRE

Deux Cercueils

Par AIMÉ RICK.

XXXII.

QUI M'A RECOMMANDÉ ?

(Suite.)

—J'avoue, Monsieur le Capitaine, répondis-je tout ahuri, que je ne comprends pas bien comment vous avez pu être prévenu ce matin de mon arrivée ;... à quatre heures encore j'ignorais votre présence dans le pays.

Allons donc ! mais c'est impossible ! Ce matin même, à huit heures, j'ai reçu de nos amis de Sora votre signalement que voici, votre photographie que voilà, et une chaude recommandation de vous recevoir dans ma troupe, comme étant un brave jeune homme, accusé et poursuivi pour des crimes qu'il n'a pas commis : n'est-ce pas cela ?

J'étais tout bête d'étonnement à ces paroles. Qui avait pu ainsi écrire et agir pour moi ?..... Et cette photographie ?..... Je la reconnais, — c'était celle qu'un jour la baronne avait volée dans l'album de l'oncle Frioli ! C'était donc elle ? Mais comment avait-elle pu savoir d'avance la réponse d'Angelo ?

J'eus comme l'ombre d'un soupçon :..... tout cela ne cachait-il pas un piège ?..... Mais je rejetai aussitôt cette idée comme une tentation...

Non, me dis-je, impossible que Christine veuille me tendre des pièges, et puis, quel intérêt aurait-elle à cela ?...

Quoi qu'il en fût, je profitai des bonnes recommandations de mes amis anonymes, pour me faire bien venir du capitaine Chiavone.

—Je suppose, lui dis-je, que mes amis auront appris avant moi les périls qui me menaçaient, et qu'ils auront agi à mon insu... En tout état de cause, me voici prêt, Capitaine, à me battre, à vous obéir, et au besoin à me faire tuer pour la noble cause de la légitimité, que vous défendez si héroïquement !

—Merci ! — Vous avez de bonnes dispositions, à ce que je vois, répondit-il ; c'est bien, et c'est nécessaire, car on ne chôme guère depuis quelques mois ; tous les jours ces braves enfants de la montagne viennent avec moi surprendre les Piémontais et leur envoyer des prunes. Aujourd'hui même, nous avons fait une excursion au delà de Tagliacozzo ; elle fut chaude ! Toute une compagnie de bersaglieri a dégringolé dans un précipice !... Dès demain, vous aurez donc de la besogne, comptez-y.

—Tant mieux ! C'est pour cela que je suis ici ; mais je n'ai pas d'armes...

—On va vous en donner. Ohé ! del Carciolo, cria-t-il à un des lieutenants, apportez donc des armes ici : un fusil, un pistolet, une dague, un poignard... Nous allons armer ce joli garçon que voilà. — Remarquez, Monsieur, que c'est Chiavone qui disait cela, — soyons modeste !

Le lieutenant interpellé apporta le tout. Deux minutes après, j'avais revêtu tout mon attirail, et je faisais encore assez bonne figure, en dépit des habits râpés du domestique Angelo, — dont j'étais toujours couvert encore, — on doit se le rappeler.

Quand mon armement fut terminé :

—Voilà votre poste, me dit Chiavone, toujours avec la plus grande bienveillance. Vous ferez partie de la seconde section, — chaque section se compose de 25 hommes ; — et si, à la première affaire, vous montrez de l'entrain et du courage, on vous poussera, et vivement ! Un homme de votre position est destiné à devenir mon lieutenant sous peu, s'il sait se tenir au feu.

—Vous m'accablez... lui répondis-je confus, mais soyez sûr que je tâcherai de me rendre digne de votre confiance.

—C'est bon, assez parlé comme cela. Maintenant, il est tard : couchez-vous près du feu et dormez ; vous ne serez que trop tôt réveillé par le bruit de la mousqueterie ;... c'est notre Diane à nous, tous les matins. Bonsoir !

XXXIII

LES PREMIÈRES ARMES.

Je me couchai près du feu ; un de mes nouveaux frères d'armes me donna un manteau. Bientôt tout devint silencieux, ou plutôt, non, tout devint bruyant, mais à cause des roulements sonores que ces braves gens lançaient au loin, comme les fanfares d'un tremblement de terre.

Je dormis peu néanmoins, malgré une assez grande fatigue : mes pensées étaient loin ; elles s'envolaient vers Rome... Que faisait Antonina en ce moment ? Où demeurait-elle ? Était-elle encore si triste ? Aucun doute n'avait-il effleuré ses convictions au sujet de son amour ?...

Bien des choses m'inquiétaient outre mesure. Comment expliquer, en somme, cet avis mystérieux donné à Chiavone ? Qui donc avait pu épier ainsi nos projets ?... La baronne avait-elle donc eu quelque intérêt à mon éloignement ?...

Pour la seconde fois, cette idée me vint ; pour la seconde fois, je la chassai avec indignation. Non, c'est impossible, me disais-je, ces beaux yeux bleus et limpides ne peuvent pas mentir ainsi !

Je n'aime pas la baronne, je ne peux pas l'aimer, mais je lui dois une trop grande rançon de reconnaissance pour laisser mon esprit s'ombrager même d'un doute... Si elle m'avait voulu tant de mal, elle m'aurait laissé prendre, l'autre soir, à Valmontone... Non ! c'est un ange gardien que cette étrangère et il serait odieux de la soupçonner !

J'en étais là de mes réflexions, et je me berçais justement dans cette

espèce de somnolence, qui n'est pas encore le sommeil, mais qui n'est plus la veille...

Tout-à-coup de grands cris d'alarme se firent entendre...

J'ouvris les yeux... la lune descendait justement derrière la montagne et l'aurore dessinait au loin ses lueurs blanchâtres...

À la faveur de cette demi-clarté, je vis les sentinelles accourant en toute hâte à nous en criant :

—Aux armes ! aux armes ! une surprise !..... Des Piémontais.....

En deux minutes, tout le monde fut debout, je sautai sur mes armes, et mes compagnons en firent autant ; le drapeau qui flottait près du feu, fut saisi nerveusement par un beau jeune homme brun, — que je sus plus tard être Otello de Bardo, un des héros d'un roman bien connu, publié il y a quelques années dans la *Civiltà Cattolica*. — Tout le monde se rangea rapidement. Chiavone, debout le premier, passa une rapide inspection, fit éteindre le feu, et on attendit l'ennemi, tout en ralliant les sentinelles qui accouraient tout essouffées.

—Ils sont bien un bataillon, dit l'une d'entre elles ; ils viennent de tourner la grand-route et arrivent tout droit ici.....

—Il y a donc encore eu des trahis !..... murmura sourdement Chiavone, en parcourant les rangs d'un regard inquisiteur.

Une sorte de frisson rapide saisit tout ces hommes, ... et naturellement, si Chiavone avait surpris un geste équivoque, il eût étendu mort à ses pieds celui qu'il aurait cru coupable. Oh ! c'était un rude matin que ce capitaine-là ! et on en avait joliment peur, même parmi ses soldats !

Cependant les Piémontais avançaient. On entendait le bruit de leurs pas cadencés, qu'ils s'efforçaient en vain d'étouffer sur les feuilles.

Notre position était excellente : devant nous, une clairière ouverte, sur le flanc droit, le gigantesque pain de sucre dont j'ai parlé ; à gauche, un rocher plus petit, mais infranchissable ; un sentier pour favoriser la retraite... Il savait choisir les bons endroits, Chiavone !

Au moment du combat, le capitaine fit un signe ; un aumônier, qui s'était tenu jusque-là à l'écart, s'avança gravement ; toutes les têtes se courbèrent, tous les genoux fléchirent. L'aumônier leva les mains au Ciel et prononça sur la troupe recueillie l'absolution suprême.....

Puis chacun se releva réconforté, on pouvait mourir !

—Écoutez bien, nous dit Chiavone au même instant où les Piémontais allaient déboucher dans la clairière :... vous allez vous coucher tous dans l'herbe ; vous les laisserez approcher et vous ne tirerez qu'à mon commandement... est-ce compris ?

Tout le monde inclina la tête en signe d'adhésion, et nous nous couchâmes, qui derrière un arbre, qui derrière un éclat de rocher, qui dans les grandes herbes....

Les Piémontais s'avançaient avec les plus grandes précautions ; plu-

sieurs avant-gardes exploraient le terrain ; des deux flancs, une compagnie entière se détachait pour entourer l'ennemi au besoin, mais, grâce aux rochers, rien à craindre de ce côté.

L'ennemi fut tout étonné de trouver la clairière déserte, le major, qui se trouvait commander la colonne, se tourna d'un air dépité vers un monsieur en civil, qui les avait conduits, et sembla lui reprocher son incapacité.

Celui-ci fit un signe qui semblait dire : Ne vous y fiez pas trop ! et sur son conseil, la troupe entière continua à s'avancer avec l'intention probable de contourner tout le pain de sucre.

On les laissa s'approcher toujours, davantage et se découvrir complètement. Ils étaient bien cinq cents, massés en ce moment en colonne, ce qui était la plus grande faute que jamais commandant eût pu commettre.

Quand les premiers furent si près de nous que l'un d'eux me marchait presque sur le corps, alors Chiavone se leva tout-à-coup, et de sa voix de stentor :

Feu !!! s'écria-t-il, et Vive François II !!!

XXXIV

VIVE LA GLOIRE !

Une décharge épouvantable ébranla les montagnes ! Nos deux cents hommes avaient tiré tous à la fois, à bout portant, et deux cents soldats gisaient à terre tués ou raides morts ou se débattant dans les affres suprêmes de l'agonie !...

Une clameur épouvantable s'éleva dans les rangs des bersaglieri. La colonne entière, ou plutôt ce qui en restait, s'ébranla et prit la fuite en jetant sacs, fusils, sabres, tout !... Nous, aussitôt nous bondîmes tous hors de nos cachettes, et en avant, à la poursuite !

Il n'y a pas au monde de soldat qui insulte plus en se battant que le Napolitain : "Lâche, vil, canaille, voleur, excommunié, chien de Piémontais !!!" tels étaient les cris jetés comme des anathèmes à la tête des fuyards.

Il semble que ces natures méridionales ne peuvent combattre qu'en s'enivrant du bruit de leurs injures, et en se grisant de sang et de colère.

Ce fut un grand tort. Les bersaglieri, qui en somme ne sont pas tous des lâches, quoi qu'on dise, et qui avaient été plutôt dérouterés qu'effrayés, les bersaglieri, dis-je, en entendant ces insultes s'arrêtèrent, se reformèrent, et revinrent à la charge avec une impétuosité incroyable.

Chiavone cria à ses hommes :

—Couchez-vous vite !

Nous tombâmes à terre : il était temps ! Une décharge terrible passa en sifflant sur nos têtes... mais pas un homme ne fut atteint.

—Debout ! fit le capitaine ; on se leva, et avec une furie égale, les deux partis s'attaquèrent à l'arme blanche.

C'était mon premier combat, cher Monsieur. On assure qu'il faut tou-

jours payer le tribut à la peur, la première fois qu'on voit le feu, ...néanmoins, franchement, je ne m'aperçus de rien ; une espèce de folie m'avait pris dès le premier moment ; j'étais égaré, insensé, ivre. Je frappais avec ma dague, la crosse de mon fusil, le manche de mon poignard ; — je parais des coups, j'en rendais, je fendais des têtes, j'écharpais des figures, mais tout cela sans réflexion, sans sentiment ; je dirais presque involontairement.

Il n'est pas si difficile qu'on le croit d'être un héros dans ces moments-là. On a perdu la tête et on y voit rouge ; le sang et la poudre vous grisent plus que les vins les plus capiteux !

On n'a plus qu'une idée, qu'un objectif : tirer pour ne pas être tué ! Voilà tout.

XXXV

C'EST LUI !!!

Or, tandis que je m'escrimais de mon mieux, et qu'à mes côtés les hommes tombaient à la faucille, — soudain, il me parut avoir une vision...

Dans la mêlée, il me semblait distinguer le bourgeois qui conduisait tout-à-l'heure les bersaglieri, et ce bourgeois...

Ce bourgeois me semblait prendre les formes du duc de Pensiva ! Je rêvais sans doute ?...

Mais voilà qu'une voix m'interpella, menaçante et furieuse au milieu de la mêlée !...

—Oh là ! Antonio, venez donc vous mesurer avec moi ! Je suis Pensiva ! C'est bien moi !!!

J'eus comme un éblouissement ! Pensiva ? Ici ? Parmi nos ennemis ? Mais c'est un rêve, une illusion ; mes oreilles ont tinté sans doute ?...

Eh bien ! non, c'était bien lui !... Je le voyais qui se rapprochait de moi dans la mêlée, tout en criant toujours : Oui, c'est bien moi, Antonio, votre ennemi, votre rival !... Mais venez donc, lâche, que je vous combatte et que je vous tue !

Ce défi me mit hors de moi ! Comme sous l'effet d'un enchantement magique, j'avais retrouvé tout le sang-froid de la haine, en conservant toute l'ivresse du combat.

Par une poussée fébrile, je me fis jour à travers ces masses d'hommes qui s'entretenaient ; je voulus bondir jusqu'à lui et l'écharper d'un coup de dague ;... mais le duc avait deviné le mouvement :

—A moi, Salandri, s'écria-t-il, à moi ! c'est le moment !

Un officier des bersaglieri bondit entre nous deux ; je crus reconnaître en lui le comte Salandri, un des trop fidèles amis du duc, je n'eus guère le temps de le dévisager... il tenait une mèche enflammée ;... d'un mouvement rapide, il se jeta sur moi... Je voulus l'écarter d'un coup de dague, — mais le feu de sa mèche venait de toucher ma cartouche que je portais sur le devant et qui était en toile... une commotion terrible me renversa, — un nuage de poudre aveugla mes yeux... je tombai à terre sans connaissance.

XXXVI

LES BLESSÉS.

Quand je revins à moi, je me trouvais sur une charrette, côte à côte avec une dizaine d'autres blessés, sur la route de Sora. Le jour baissait. Mes yeux étaient tout gonflés, et je souffrais cruellement de brûlures au visage. C'est à peine si je pouvais distinguer vaguement les objets ; un rideau sombre passait et repassait devant mes yeux.

Après de longs et inutiles efforts pour me dresser sur mon séant, je me résignai à appeler d'une voix affaiblie... Aussitôt un homme à la robe de lure, et que je reconnus bientôt pour être un capucin, vint s'appuyer contre les bords de la charrette et demanda d'une voix bienveillante :

—Qui gémit ainsi ? A-t-on besoin d'aide ?...

—Je voudrais boire, murmurai-je. Aussitôt le digne religieux me tendit une gourde remplie d'une boisson fraîche et reconfortante qui me fit grand bien ; je pus presque aussitôt recouvrir entièrement la parole :

—Où allons-nous ainsi ? demandai-je.

—Nous allons à Sora, répondit le religieux, de sa voix douce et forte ; nous y allons, pour vous déposer en lieu sûr, avec tous les autres blessés.

—Suis-je grièvement blessé ? lui demandai-je encore.

—Nullement ; vous avez eu de la poudre dans les yeux, voilà tout, mais dans huit jours, il n'y paraîtra plus.

—Qui fut vainqueur, mon père ? Cette question, je la fis, je l'avoue, avec anxiété...

—Les napolitains, mon ami. Le bataillon piémontais a fait des prodiges de valeur, mais il n'a su résister à une de ces manœuvres habiles et imprévues, dont Chiavone a le secret.

—Où sont-ils maintenant les Piémontais, et mes compagnons d'armes, où sont-ils ?...

—Les Piémontais ont regagné Sora en désordre ; ils ont eu plus de trois cents hommes hors de combat. Les Napolitains ont beaucoup souffert aussi ; ils sont partis dans la direction du lac et ne reviendront pas avant plusieurs jours.

—Mais, mon père, si nous allons à Sora, les Piémontais vont nous fusiller !

—N'ayez aucune crainte : tous les blessés Napolitains sont transportés dans les fermes et les villages où la population leur est favorable ; il n'y aura que les blessés Piémontais qui entreront en ville.

Rassuré désormais sur mon sort, je me recouchai. Mes compagnons de route étaient tous bien plus grièvement blessés que moi ; ils pouvaient être une dizaine, dont trois Napolitains et sept bersaglieri ; les uns étaient évanouis, d'autres gémissaient lugubrement à chaque secousse de la charrette qui rouvrait leurs plaies, d'autres enfin se rongeaient les poings de douleur, se tordaient sur la paille humide qui leur servait de couche, et roulaient autour d'eux des regards ternes et effarés, — en proie aux affres de la mort.

(A continuer.)

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 15 MAI 1891.

LA RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

Lundi dernier, M. Beausoleil a demandé au gouvernement s'il y aurait en 1891 une révision des listes électorales fédérales, à l'époque fixée par la loi, c'est-à-dire à la date du premier juin prochain.

L'hon. M. Chapleau a répondu que la révision avait lieu et que le gouvernement n'avait pas l'intention de l'empêcher cette année comme il l'a fait l'an dernier.

Cette décision est très importante, elle incombe à nos amis le devoir de se mettre à l'œuvre immédiatement en vue de réunir tous les renseignements nécessaires pour une bonne révision.

La qualification des voteurs pour le Parlement local se rapproche beaucoup de la qualification fédérale. Néanmoins il y a eu depuis 1889, date de la dernière révision un grand nombre de mutations de propriétés, de morts, de jeunes gens qui ont atteint leur majorité, d'autres qui sont mariés, sont devenus propriétaires, etc, etc.

Il s'agit donc de prendre les dernières listes et de noter tous ceux qui, pour une raison quelconque ont cessé d'être électeurs, aussi bien que tous ceux qui le sont devenus depuis la dernière révision, en préparer des listes qui devront en temps et lieu être expédiées au réviser.

Nous engageons nos amis à se mettre à l'œuvre de suite. Dans notre prochain numéro nous donnerons des instructions complètes à ce sujet.

Qu'on se rappelle que des élections générales peuvent avoir lieu sur les prochaines listes; il faut être prêts pour toutes les éventualités.

Que tous nos amis fassent leur devoir généreusement comme par le passé et la victoire continuera de suivre le glorieux drapeau du parti national.

Un acte d'accusation terrible

La journée de lundi comptera comme l'une des plus importantes de la présente session.

Tout le monde connaît plus ou moins les accusations portées par M. Israël Tarte contre l'hon. Thomas McGreevy, député de Québec-Ouest, en rapport avec les travaux du Havre de Québec et ceux du Port d'Esquimalt, dans la Colombie Britannique. Ces accusations étaient: que M. McGreevy avait abusé de sa position de député ami du gouvernement et de commissaire du Havre de Québec, pour se faire livrer les secrets du département des travaux publics, de les avoir vendus à des entrepreneurs dont son frère était l'associé, d'avoir fait écarter les soumissions les plus basses, d'avoir fait faire des changements frauduleux dans les contrats, d'avoir lui-même fait des contrats avec le gouvernement au moyen de prête-nom et d'avoir ainsi fraudé le Trésor Public de centaines de milliers de piastres.

Il y a déjà plusieurs mois que M. Tarte réitére ses accusations dans son journal le *Canadien*; il les a renouvelées à Sorel durant les dernières élections, et depuis cette date il a promis de provoquer une enquête parlementaire à ce sujet.

Il a tenu parole. A cinq heures lundi, au milieu d'une chambre presque comble, devant des galeries encombrées d'un public intéressé, au milieu d'un silence solennel, il a fulminé un réquisitoire terrible, non seulement contre l'hon. Thomas McGreevy, mais encore contre M. Perley, l'ingénieur en chef des travaux publics, contre plusieurs députés conservateurs et contre Sir Hector Langevin lui-même, qu'il accuse d'avoir reçu partie des fonds ainsi frauduleusement abstraits du coffre public.

Il a terminé son acte d'accusation en demandant la nomination d'un comité spécial chargé de faire une enquête minutieuse dans toutes ces

ténébreuses transactions, à moins que le gouvernement ne préférât référer l'affaire au Comité des Privilèges qui venait d'être nommé.

Sir Hector Langevin se leva de suite et déclara préférer s'en rapporter au Comité des Privilèges et Elections.

Sans nier aucun des faits spécifiquement allégués par M. Tarte, il assura n'avoir eu aucune connaissance de ces faits, n'avoir divulgué aucuns secrets et n'avoir reçu aucune somme d'argent pour son bénéfice personnel.

L'hon. Thos. McGreevy vint à son tour et dit qu'il s'en tenait à sa déclaration de la dernière session; que les accusations portées contre lui provenaient d'un complot de ses ennemis; qu'elles étaient fausses et basées sur des documents forgés, et qu'il était prêt pour une enquête aussi prompte et aussi rigoureuse que possible.

M. Tarte reprit la parole pour déclarer emphatiquement qu'il prouverait à la lettre chacune de ses accusations et que si les documents qu'il avait en sa possession étaient faux, non seulement il ferait apologie à la chambre mais qu'il consentait d'avance à en être expulsé.

Cette déclaration fut couverte d'applaudissements. Puis M. Eiger proposa de renvoyer l'affaire au comité des Privilèges et Elections avec instructions de faire une enquête rigoureuse, et cette motion fut adoptée unanimement.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que M. Tarte a porté son accusation avec une clarté, une modération et un sang-froid qui lui font le plus grand honneur.

Sa position était délicate et difficile, pour un champion aussi actif, aussi dévoué et aussi utile du parti conservateur. Tout le monde a compris qu'il disait vrai, quand il parlait de son chagrin et de ses regrets que le sentiment d'un grand devoir public à remplir avait seul pu surmonter.

Il déclara avoir soumis une partie des papiers à Sir John A. Macdonald, qui avait refusé d'agir, et n'avoir porté ses accusations dans la presse que sur l'avis d'hommes haut placés dans le parti conservateur.

A ces mots, tous les yeux se tournèrent vers Sir Adolphe Caron, qui enleva son chapeau sur les yeux et resta comme pétrifié.

Cette scène restera longtemps dans la mémoire de ceux qui y ont assisté. C'est un des jours mémorables dans les annales de la Chambre des Communes.

La Question des Licences de Pêche.

Lundi M. Beausoleil a posé la question suivante au gouvernement:

"Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir le système de licences de pêche qu'il a inauguré en 1888 dans les comtés qui environnent le lac St-Pierre? A-t-il donné des instructions aux gardes-pêches d'exiger telles licences? Si oui, à quelle date?"

L'hon. Chas. H. Tupper, ministre des pêcheries, a répondu ce qui suit:

"Oui, le gouvernement a l'intention de continuer le système de licences de pêche inauguré en 1888, et des instructions à cet effet ont été expédiées aux gardes-pêche de ces comtés vers le 20 mars 1891."

Sur cette réponse, M. Beausoleil a fait adopter la motion suivante:

Proposé par M. Beausoleil. Secondé par le Dr Mignaut:

"Qu'il émane un ordre de la Chambre pour les objets suivants: 1o Etat de toutes les licences de pêche accordées en 1890 dans les comtés suivants, savoir: Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, indiquant dans les noms de ceux qui ont obtenu telles licences, le montant payé par chacun d'eux et la date de tels paiements; 2o Etat de la quantité et de la valeur des diverses espèces de

poissons qui ont été pris par tels licenciés, suivant les rapports des divers gardes-pêche de ces comtés; 3o Copies de toutes instructions envoyées aux gardes-pêche de ces divers comtés en 1890 et 1891, jusqu'à cette date; 4o Copies de toute correspondance, requêtes et remontrances qui ont pu être reçues à ce sujet durant les années 1890 et 1891 jusqu'à cette date aussi bien que des réponses qui ont pu y être faites; 5o Etat indiquant le salaire des gardes-pêche des comtés ci-dessus mentionnés et des autres frais et dépenses qui ont été encourus par le gouvernement, en rapport avec les pêcheries des comtés ci-dessus mentionnés."

Comme on le voit, M. Beausoleil n'a pas été lent à s'occuper des intérêts de ses électeurs.

Nous apprenons que MM. Beausoleil, Legris, Mignault et Ledue sont décidés à pousser cette question, à la ramener devant la Chambre et à insister pour que justice soit rendue aux pêcheurs de leurs comtés respectifs.

Nous leur souhaitons tout le succès que méritent leurs efforts.

Le *Star* publie une dépêche de Londres disant que l'honorable M. Mercer vient d'être fait comte du Saint Empire Romain par Sa Sainteté Léon XIII, et une autre de Paris annonçant l'arrivée dans cette ville du premier ministre et de M. Shehyn, de retour d'Italie.

Le Scandale McGreevy.

L'ONCLE TOM ET SIR HECTOR LANGEVIN MIS EN CAUSE.

MOTION DE M. TARTE.

Voici la motion que M. Tarte a faite lundi de son siège dans la chambre des Communes:

M. Tarte proposa que M. Tarte, membre de cette chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes: Qu'en 1882 \$375,000 ayant été votés par le parlement du Canada pour la continuation des T. du Havre de Québec, les commissaires du Havre de Québec demandèrent des soumissions pour le dragage se rattachant à ces travaux.

Que MM. Larkin, Connolly & Cie, entrepreneurs, firent des soumissions et obtinrent le contrat pour ce dragage.

Qu'en vue de s'assurer l'influence de Thomas McGreevy, alors et aujourd'hui membre du parlement du Canada et membre de la Commission du Havre de Québec, par nomination du Gouvernement du Canada, Larkin Connolly & Cie s'associèrent à la connaissance du dit Thomas McGreevy, Robert H. McGreevy son frère, en lui donnant un intérêt de 30 o/o dans leur société.

Que M. Thomas McGreevy consentit à ce que son frère fit partie de cette société en déclarant qu'il avait préalablement consulté l'hon. Ministre des Travaux Publics du Canada, Sir Hector L. Langevin, et qu'il avait obtenu son assentiment.

Que ce contrat, signé le 25 septembre 1882, devait être terminé le 1er novembre 1894, mais que les dits Larkin, Connolly & Cie continuèrent à exécuter des travaux de dragage, selon les échelles de prix y mentionnées jusqu'à la fin de la saison de 1886.

Que pour aider Larkin, Connolly & Cie à obtenir le dit contrat de dragage, le dit Thomas McGreevy s'engagea à donner et donna son concours, d'une manière indue, comme commissaire du Havre, à Larkin, Connolly & Cie.

Que ce contrat fut approuvé et ratifié par un rapport au conseil de l'hon. ministre des Travaux Publics.

Que jusqu'à la dite date de 1883 MM. Kinniple et Morris, de Londres, Angleterre, avaient agi comme les ingénieurs de la Commission du Havre de Québec et que leur ingénieur résidant pour l'exécution des Travaux était M. Woodford Pilkington.

Que de conseil avec Larkin Connolly & Cie M. Thomas McGreevy résolut de faire démettre de leurs charges MM. Kinniple, Morris et Pilkington, et que de fait ils furent renvoyés de leurs emplois en 1883, et remplacés par M. Henry F. Per-

ley et M. John Edward Boyd, avec le consentement de l'hon. Ministre des Travaux Publics.

Que dans la même année 1883, des soumissions furent demandées pour la construction du mur transversal et de l'écluse des Travaux du Havre sur des plans et devis préparés, dans le département des Travaux Publics, sous les ordres de Henry F. Perley.

Que plusieurs soumissions furent faites et qu'entre autres soumissionnaires furent MM. Larkin Connolly et Cie.

Que avant de soumissionner et en vue de s'assurer l'influence de Thomas McGreevy alors et maintenant membre du parlement canadien et membre de la commission du Havre de Québec par nomination du gouvernement, Larkin Connolly et Cie prirent avec eux en société Robert H. McGreevy lui donnant un intérêt de 30 o/o dans la société, ce à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy.

Qu'un nombre des soumissionnaires il y avait un nommé George Beaucage entrepreneur, et un nommé John Gallagher.

Que ce fut à la suggestion du dit Thomas McGreevy que Beaucage consentit à soumissionner.

Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy, les trois soumissions de Larkin Connolly & Cie, de Beaucage et Gallagher furent préparées par les membres de la société Larkin Connolly & Cie, Beaucage étant pendant tout ce temps, induit en erreur par le dit Thomas McGreevy sur le rôle qu'il jouait en cette affaire comme il l'allégué dans une poursuite qu'il a récemment intentée au dit Thomas McGreevy au sujet de ce contrat.

Que les dites soumissions furent transmises au département des Travaux Publics du Canada pour être examinées et calculées.

Que pendant que ces soumissions étaient sous examen et sous calcul dans le département des Travaux Publics du Canada, le dit Thomas McGreevy membre du parlement et de la commission du Havre par nomination du gouvernement promit d'obtenir et obtint du département des Travaux Publics du Canada et des officiers de ce département, au sujet des dites soumissions, des calculs qui s'y rattachaient, de leurs montants et prix respectifs, des renseignements qu'il offrit de communiquer avant que le résultat fut connu officiellement et qu'il communiqua à la société Larkin Connolly & Cie et à certains de ces membres individuellement.

Qu'à la connaissance du dit Thomas McGreevy les soumissions des nommés Gallagher et Beaucage étaient plus basses que celles de Larkin Connolly & Cie, mais que moyennant la promesse d'une somme de \$25,000 à lui être payée, il s'engagea à faire accepter la soumission de Larkin Connolly & Cie et qu'il suggéra à cette société et à certains de ses membres individuellement, de faire avec les dits Gallagher et Beaucage des arrangements et des manœuvres de nature à rendre les soumissions de ces derniers plus élevées que celles de la dite société, ou de nature, en tous cas, à assurer le contrat à Larkin Connolly & Cie, et que ces arrangements et manœuvres eurent lieu.

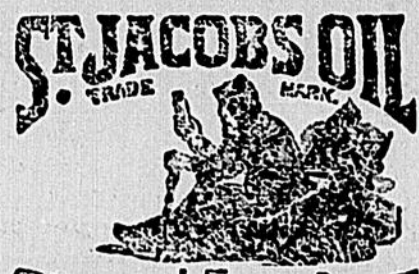
Qu'à la suite de ces arrangements et de ces manœuvres, auxquels le dit Thomas McGreevy prit une part directe, le contrat pour l'entreprise du mur transversal et de l'écluse des travaux du Havre de Québec, fut accordé à Larkin Connolly & Cie, sur un rapport au conseil de l'hon. Ministre des Travaux Publics, en date du 26 mai 1883.

Que quelques jours après, la somme de \$25,000 fut, en exécution de l'arrangement corrompu plus haut indiqué, payée au dit Thomas McGreevy, en billets promissoires signés par la société Larkin Connolly & Cie lesquels billets furent dûment payés.

Que vers la même date, à savoir le 4 juin 1883, une somme de \$1000 fut versée par Larkin Connolly & Cie dans le "Langevin Testimonial Fund" un fonds destiné à être donné à Sir Hector Langevin.

Qu'au cours de l'exécution des Travaux, le dit Thomas McGreevy fit faire des changements contraires à l'intérêt public dans les conditions du contrat.

Qu'en 1884, Thomas McGreevy alors et aujourd'hui membre du parlement du Canada et commissaire du Havre de Québec, par nomination du gouvernement convint avec la société Larkin Connolly & Cie et quelques-uns de ses membres individuellement, de leur faire obtenir un contrat pour compléter et par faire le Bassin de radoub à Lévis, l'une des conditions de la conven-



LE GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHUMATISME

NEURALGIE. SCIATIQUE. LUMBAGO. DOULEUR DORSALE. TIC DOULOUREUX MAL DE TÊTE. MAL DE DENTS MAUX DE GORGE ENROUEMENT. ENGELURES. ENTORSES. FIBRURES. CONTUSIONS. BRÛLURES ETC. En vente chez tous les pharmaciens et marchands généraux. Prix, 50 cts. la bouteille. Envoyé par la poste sur réception du prix. THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md. L'Épôt pour le Canada à Toronto, Ont. 20 mars 1891.

tion étant que lui, Thomas McGreevy, recevrait toute somme au-dessus de \$50,000 dans le prix du contrat.

Qu'un contrat au détriment de l'intérêt public fut signé vers le mois de juin 1884 pour l'exécution des dits travaux et que subséquemment le dit Thomas McGreevy reçut le prix stipulé dans la convention plus haut indiquée—à savoir \$22,000.

Qu'en 1883-1884, des soumissions furent demandées par le gouvernement du Canada pour l'achèvement du Bassin de Radoub d'Esquimalt, Colombie Anglaise.

Que la société Larkin, Connolly & Cie fut au nombre des soumissionnaires et que le contrat lui fut accordé par un ordre en conseil en date du 24 octobre 1884, signé par l'hon. Ministre des Travaux Publics.

Qu'avant de faire leurs soumissions, les dits Larkin, Connolly & Cie eurent avec Thomas McGreevy, membre du parlement du Canada, des entrevues et entretiens dans lesquels ils s'assurèrent de ses services pour les aider auprès du département des Travaux Publics à obtenir ce contrat.

Qu'il convint de les aider et que de fait il les aida de diverses manières, entre autres, en obtenant du département des Travaux Publics des renseignements, chiffres, calculs qu'il leur communiqua.

Qu'à la connaissance et du consentement du dit Thomas McGreevy et dans le but de s'assurer son influence, Larkin, Connolly & Cie, prirent avec eux en société son frère Robert H. McGreevy lui donnant un intérêt de 20 o/o dans la dite société.

Que durant l'exécution du dit contrat Thomas McGreevy a été l'agent ou l'un des agents salariés de Larkin, Connolly & Cie auprès du département des Travaux Publics qu'il s'est efforcé d'obtenir et a obtenu pour eux, à leur demande, des changements considérables dans les travaux et des conditions plus avantageuses.

Que ces conditions plus avantageuses et ces changements leur ont fait réaliser, au détriment de l'intérêt public, des bénéfices très élevés.

Qu'au cours de l'exécution des travaux, des sommes considérables ont été payées par Larkin, Connolly et Cie à Thomas McGreevy pour ses services auprès du ministre des Travaux Publics, des officiers de son département et généralement pour son influence comme membre du parlement du Canada.

Qu'en considération des sommes d'argent ainsi reçues par lui et des promesses à lui faites le dit Thomas McGreevy a fourni à Larkin, Connolly et Cie des renseignements nombreux, s'est efforcé de faire faire et a fait faire par le département et l'hon. ministre des Travaux Publics dans les plans du Bassin et l'exécution des Travaux Publics des changements qui ont coûté des grandes sommes d'argent au trésor public.

Qu'il a fait lui-même des démarches auprès de certains membres du parlement du Canada pour les engager à appuyer les efforts que lui Thomas McGreevy, faisait de concert avec Larkin, Connolly et Cie pour obtenir des changements et des travaux additionnels pour lesquels de fortes sommes d'argent lui étaient offertes par les membres de cette société.

Qu'à sa suggestion, des membres du parlement du Canada furent approchés par des membres de la société Larkin, Connolly et Cie.

Que certains membres de cette société ont déclaré par écrit que ces membres du parlement canadien, avaient demandé des sommes d'argent pour exercer leur influence en faveur de Larkin, Connolly & Cie auprès du ministre des Travaux Pu-

blics et qu'ils (Larkin, Connolly & Cie) étaient convenus de leur en donner.

Que Thomas McGreevy agissant de concert avec Larkin, Connolly & Cie s'est efforcé à leur demande de faire démettre de leurs fonctions certains officiers publics employés aux Travaux du Bassin de Radoub pour les faire remplacer par d'autres qui conviendraient à Larkin, Connolly & Cie, ces officiers ayant encouru, pendant un temps la disgrâce de Larkin, Connolly & Cie parce qu'ils les obligeait à exécuter les travaux selon les spécifications et les contrats, et préparaient leurs estimés selon les clauses du dit contrat.

Que durant l'hiver de 1886-87 Thomas McGreevy proposa et fit avec la société Larkin, Connolly et Cie un arrangement par lequel la dite société s'engagea à lui payer la somme de \$25,000 à condition qu'il obtint pour cette société la somme de 35 cts par verge cube pour le dragage de 800,000 verges dans l'enceinte du bassin du port de Québec.

Que du dragage du même genre et même plus difficile avait été jusque-là exécuté, à la connaissance du dit Thomas McGreevy pour une somme de 27 cts la verge cube, et même une somme moindre.

Que le dit Thomas McGreevy se servit de son influence comme membre de cette chambre auprès du département des Travaux Publics et spécialement de Henry F. Perley, pour lui faire faire à la commission du Havre de Québec un rapport favorable au paiement de cette somme de 35 cts par verge cube.

Que la correspondance échangée à ce sujet entre Henry F. Perley et Larkin, Connolly & Cie sans que les commissaires du Havre eussent été préalablement consultés, a eu lieu à la suggestion du dit Thomas McGreevy et a été conduite de façon à cacher aux yeux du parlement et du public la nature corrompue du contrat au sujet duquel il avait retiré \$27,000.

Que Larkin, Connolly et Cie ont payé en argent au dit Thomas McGreevy la somme de \$20,000 en exécution de l'arrangement plus haut indiqué, et qu'à sa demande même \$5,000 furent laissées pour faire nommer le dit McGreevy député à la chambre des Communes du Canada, aux élections générales de février 1887, entre les mains de l'un des membres de la société, qui trouvant cette somme insuffisante ajouta \$2,000 autres.

Que le 23 mai 1887, en exécution de l'arrangement plus haut indiqué, et par les efforts, l'influence et l'intervention du dit Thomas McGreevy, et sans qu'aucune soumission ait été demandée, un contrat a été passé entre les commissaires du Havre de Québec et les dits Larkin, Connolly et Cie pour tout le dragage de l'enlèvement de déblais qu'il est nécessaire de faire dans le bassin des Travaux du Havre de Québec.

Que dans l'exécution des travaux de ce contrat des fraudes considérables ont été perpétrées au détriment du trésor public et des sommes d'argent ont été payées d'une manière corrompue à des officiers sous la charge et direction de Henry F. Perley, et nommée par la commission du Havre de Québec.

Que par un ordre en conseil en date du 10 mai 1888, le gouvernement du Canada résolut de payer une somme de \$12,500 annuellement, pendant cinq ans, \$65,000 à M. Julien Chabot à charge par lui de faire faire au vapeur l'Admiral le trajet entre Dalhousie et Gaspé pour être en communication avec le chemin de fer Intercolonial.

Que cette somme de \$12,500 a été payée depuis en la manière pourvue par l'ordre en conseil et le contrat qui lui a suivi.

Que M. Julien Chabot n'a été qu'un prête-nom pour le bénéfice de M. Thomas McGreevy qui était alors et a continué d'être longtemps après le propriétaire de l'Admiral en tout ou au moins en très grande partie. Qu'antérieurement au dix mai 1888 à savoir depuis 1883 ou 1884 le même subside de \$12,500, a été payé au dit steamer Admiral possédé à cette époque aussi par des prête-noms du dit Thomas McGreevy.

Que le dit Ths McGreevy a touché de ce chef de 1883 à 1891 une somme d'environ \$120,000 alors qu'il était membre du Parlement du Canada.

Qu'en 1886, des soumissions furent demandées par la commission du Havre de Québec pour la construction d'un ouvrage nommé "South Wall" ou "retaining Wall"

Que M. Thomas McGreevy se procura d'officiers publics les soumissions des soumissionnaires et les

fit voir à M. O. E. Murphy, Connolly et R. H. McGreevy, pour lesquels il agissait et dans le but de leur donner un avantage indu sur leurs concurrents.

Qu'ils eurent ces soumissions en leur possession pendant plusieurs heures, après lesquelles elles furent renvoyées à Henry F. Perley alors à Québec par le dit Thomas McGreevy.

Que le contrat fut accordé à un nommé John Gallagher, prêtre-nom des dits Murphy, Connolly et R. H. McGreevy qui exécutèrent le dit ouvrage pour leur profit et avantage.

Que des changements préjudiciables à l'intérêt public mais de nature à faire réaliser de grands bénéfices aux entrepreneurs, eurent lieu dans les plans, l'exécution des travaux et dans les conditions stipulées au contrat, grâce à l'influence et à l'intervention du dit Thomas McGreevy.

Que depuis 1882 à 1890 le dit Thomas McGreevy a reçu de Larkin, Connolly & Cie et de son frère R. H. McGreevy, pour les motifs plus haut indiqués, une somme d'environ \$200,000, que pendant tout ce laps de temps il a été l'agent et le représentant salarié de Larkin, Connolly & Cie, dans la Commission du Havre de Québec, dans le parlement et auprès du département des Travaux Publics.

Qu'il a exigé à même les subsides votés par ce parlement pour la construction du chemin de la Baie des Chaleurs, et touché depuis 1886 une somme de plus de \$40,000.

Que les sommes d'argent dépensées pour les travaux indiqués dans cette motion sont de l'argent voté par le parlement du Canada et s'élevaient à environ cinq millions de piastres.

Qu'il, Thomas McGreevy, a fréquemment demandé au nom du ministre des travaux publics et reçu de Larkin, Connolly & Cie des sommes d'argent.

Que depuis 1882 jusqu'à la session actuelle le dit Thomas McGreevy a toujours vécu à Ottawa dans la même maison que l'hon. ministre des travaux publics et qu'il semble en avoir agi ainsi pour faire naître l'impression qu'il exerçait sur lui un contrôle absolu et qu'il agissait comme représentant dans ses transactions corrompues avec eux.

Que de fait il s'est servi à mainte et mainte reprises dans ses rapports avec Larkin, Connolly & Cie du nom de l'hon. ministre des travaux publics, se faisant fort d'obtenir son concours ou leur déclarant qu'il se l'était assuré.

Qu'à la Commission du Havre de Québec il s'est servi souvent aussi du nom et de l'autorité de ce ministre.

Que certains membres de la société Larkin, Connolly & Cie ont eux-mêmes payé directement de fortes sommes d'argent provenant de contrats à l'hon. ministre des travaux publics et que des entrées de ces sommes ont été faites dans les livres de la société.

Il est nommé un comité spécial pour s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux soumissions, contrats, changements et autres faits en rapport avec les sujets indiqués dans cette motion avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instructions de faire rapport de tous les témoignages pris devant lui ainsi que de ses déclarations.

No 106 rue Agnès, Toronto, Ont., 23 mai, 1887: "C'est avec plaisir que j'atteste le fait que ma mère a été guérie dans un cas de rhumatisme grave pour l'usage de l'huile de Saint-Jacob, et cela après avoir essayé d'autres préparations sans résultat."

RECTIFICATION.

Dans un récent article de notre correspondant Raoul Berteuil, intitulé: "Nouvelle Publication" il s'est glissé une erreur d'impression que nous tenons à rectifier. Au lieu de: "Enfin, chérissiez-vous la bonne et saine littérature marquée au coin de la joie la plus sincère et la plus solide!" il faut lire: "Enfin, chérissiez-vous la bonne et saine littérature marquée au coin de la foi la plus sincère et la plus solide."

NOTES LOCALES

Le Docteur Ladouceur de Montréal, était de passage à Berthier samedi dernier.

M. J. A. Clément, représentant de la Compagnie d'assurance "L'Équitable" est en cette ville.

Le terme de la Cour de Circuit, s'ouvrira lundi prochain en cette ville, sous la présidence de Son Honneur le juge Ouimet.

M. A. Demers qui avait été mis en nomination par plusieurs électeurs du quartier centre pour l'élection d'un conseiller, n'a pas voulu accepter leur demande et a résigné. Nous le regrettons, car M. Demers aurait certainement remporté une grande victoire sur son concurrent qui n'est pas des plus populaires.

M. Demers a cependant promis de faire la lutte l'hiver prochain; c'est ce qui nous console.

LA MISSION DE L'HON. M. MERCIER ET COMMENT IL L'ACCOMPLIT.

En partant pour l'Europe l'honorable M. Mercier s'était imposé une triple mission: convertir la dette de la province; négocier un emprunt de dix millions; combattre les effets désastreux du bill McKinley en nouant des relations commerciales plus suivies entre la province de Québec, la Belgique et la France.

Dès son arrivée à Paris, les journaux canadiens ennemis de sa politique ont prêté pour lui et son collègue, l'honorable M. Shehyn, un fiasco complet. Arpenter les boulevards et courir les théâtres pendant plusieurs mois, puis revenir enfin bredouille, après avoir dépensé plusieurs milliers de piastres d'argent public: voilà ce qu'ils prédisaient comme résultat de leur mission.

Mais aujourd'hui, en face du concert unanime d'éloges qui accueille de toute part le premier ministre de notre province, en face des articles du Temps, organe du gouvernement français, de l'Indépendance Belge, et l'Univers organe catholique de France, et de tous les autres grands organes de l'opinion publique tant sur le continent qu'en Angleterre, ils sont bien forcés de se taire et de reconnaître par leur silence qu'ils se sont trompés.

Ils n'ont de leur côté que le Voltair, ce journal anti-chrétien qui, par ses violences de langage autant que par son absence de principes, est un déshonneur pour la presse française. Nous les engageons à reproduire les articles de cette feuille impie, leur alliée, comme nous reproduisons ceux du Temps, du Pays, du Times de Londres, et de tant d'autres journaux importants.

Dès maintenant personne n'osera nier que M. Mercier a accompli honorablement, glorieusement la mission dont il était chargé. Il n'est point pour les hommes politiques, économistes, penseurs, un simple personnage de parade que l'on reçoit avec le compliment banal de rigueur et qui s'éclipse au bout de quelques jours sans laisser de trace. Son arrivée fait sensation, l'on discute ses paroles et ses actes.

"Nous nous attendions, dit le Journal de Rouen, en date du 18 avril, à ne saluer que des patriotes, et nous avons rencontré des diplomates". Ces quelques mots donnent la note juste de l'impression produite par M. Mercier et ses amis en France.

Voici ce que dit de nos ministres, en date du 19 avril, un journal important, le Moniteur de la Nièvre:

"Depuis que le premier ministre de la province de Québec, M. Honoré Mercier, est à Paris, on peut dire qu'il n'a pas cessé d'être sur la brèche. Sans parler de messieurs les reporters qui ne se sont pas fait faute de le mettre sur la sellette.

"Depuis le matin, c'est une procession d'hommes politiques, d'illustrations, de notabilités, de publicistes, d'agronomes, d'artistes, d'industriels, désireux d'entrer en relations avec l'illustre homme d'Etat canadien.

"On a dit qu'il avait pour mission de chercher à multiplier les rapports commerciaux entre son pays et le nôtre,—deux doigts de la même main,—si vraiment M. Honoré Mercier a reçu de ses compatriotes cette mission, il n'est que juste de reconnaître qu'ils eussent difficilement fait choix d'un négociateur plus subtil, d'un plus sympathique ambassadeur. Tous ceux qui l'ont approché à Paris, et le nombre en est grand, ne tarissent littéralement pas d'éloges, et ce n'est pas seulement sa haute intelligence qu'ils louent, ni sa parole si purement française, agrémente d'une saveur canadienne qui donne à notre langue comme une grâce de plus, mais encore sa courtoisie de gentilhomme d'autrefois, sa constante bonne grâce, sa très séduisante simplicité.

"Avant-hier, je voyais M. Eiffel qui sortait de chez le premier de Québec; le célèbre ingénieur faisait comme tout le monde et ne tarissait pas d'éloges.

"A l'Élysée l'honorable M. Mercier a été reçu par M. Carnot avec les témoignages de la plus haute estime, et le même jour, M. le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, est venu remercier de sa visite le premier ministre canadien au nom du président de la République.

"M. Honoré Mercier et l'honorable M. Shehyn, ministre des finances de la province de Québec, ont pris leurs legs entre l'Opéra et la Madeleine, à l'angle de la rue des Capucines, dans l'immeuble qui a remplacé l'ancien ministère des affaires étrangères, d'où partit en 1848 le fameux coup de pistolet dont mourut la Monarchie de Juillet.

"M. Shehyn, d'origine irlandaise, grand, svelte, l'œil noir et la tête blanche, paraît approcher de la soixantaine. Il parle parfaitement le français; l'expression de sa physionomie est un mélange de gravité et d'aménité. On le tient à bon droit pour un financier d'une expérience consommée, et ceux-là s'en sont vite aperçus qui sont venus à lui pour lui soumettre des propositions relatives à l'emprunt voté par le parlement provincial."

Nous ne citons pas la centième partie des commentaires élogieux des journaux de France et d'Angleterre sur le compte de l'honorable M. Mercier et de sa mission; l'espace nous manque pour cela.

Signalons pourtant l'article suivant de l'Univers, qui est une simple note de polémique journalistique où le nom de M. Mercier arrive tout naturellement comme celui d'un personnage important et connu de tous:

"Parlant du remarquable discours prononcé l'autre jour au banquet de l'Alliance française par M. Mercier, premier ministre du gouvernement provincial de Québec, le Temps dit que ce discours, en montrant comment les 70,000 Canadiens des premiers jours sont devenus les deux millions et demi d'aujourd'hui, nous a donné une leçon d'espérance et une leçon d'énergie; puis il ajoute:

"Il y en a une troisième: c'est une leçon de tolérance et de paix religieuse. Le ministre de Québec expliquait le succès des efforts soutenus des Canadiens français par l'intime union du peuple et de son clergé. Le clergé canadien a été d'un patriotisme admirable. Il a retenu comme en un destructible faisceau tout ce qui faisait l'unité de l'âme française: non seulement le culte, mais les coutumes, la langue, la littérature. Ainsi unie, la race s'est trouvée impénétrable et invincible. Ce qu'il y a de plus admirable peut-être, c'est que cette union du peuple canadien avec son clergé ne la pas empêché de marcher dans la voie de l'affranchissement démocratique et dans celle de la tolérance et du respect des droits inviolables de toute conscience.

Les droits de la minorité sont sacrés et garantis par la loi aussi bien que ceux de la majorité. "Ce système, a dit l'orateur, empêche toute violence faite aux croyances religieuses et aux sentiments nationaux, et cette tolérance est tellement dans nos mœurs et exerce tant d'influence sur les relations sociales, que l'on voit assez fréquemment dans notre province des monuments élevés à la mémoire des braves de différentes races dont les noms sont pieusement confondus sur le marbre. "Ne serions-nous pas glorieux si l'on pouvait en dire autant de notre République? Mais comment cette alliance pacifique a-t-elle pu se faire entre des éléments que, dans notre étroitesse d'esprit, nous sommes habitués à concevoir et à traiter comme irréductiblement contradictoires? On n'en trouvera le secret, pensons-nous, que dans la sagesse intelligente des constitutions anglaises, dans la décentralisation qu'elles permettent et qui, débarrassant de toutes chaînes les initiatives individuelles, en déploie l'infinie richesse."

Il est commode au Temps de se tirer d'affaire en exprimant l'avis que la différence entre ce qui se passe en France et ce qui se passe au Canada vient surtout de la différence des deux constitutions. Assurément, nous sommes loin de penser que ce soit là, chose sans importance; mais le motif capital de la différence n'est pas là: il est surtout dans l'esprit sectaire de ceux qui nous gouvernent et qui, à l'encontre de l'admirable exemple donné par les Canadiens, travaillent de toutes leurs forces à briser cette union du peuple et du clergé qui, en France aussi, jadis, a produit des résultats si admirables.

Mais, s'il confessait cela, le Temps serait forcé de combattre toutes les lois au vote desquelles il a contribué pour sa part, Et s'il entrevoit

L'HABIT NE FAIT PAS LE HOMME.

Oui, l'homme au temps présent, fut-il le plus aimable, fut-il revêtu d'un habit bien passable, Habit, sous tous rapports propre à l'irréprochable, Alors la vanité folle et impitoyable, Sans cesse lui fera un crime abominable, De n'être pas muni—à la mode..... adorable— D'un habit façonné, taillé à l'admirable. L'habit est-il bien beau? Le porteur, c'est croyable, Est très bien respecté!! l'esprit insupportable De l'homme est bien caché d'un voile amortissable; Ce voile mystérieux, c'est l'habit..... aimable (???) En voici un exemple, oh! bien vraisemblable!

Il y a bien dix ans, vivait un bon garçon; Bon, est-ce bien le mot? Hum! Hum! disons crédule. Si devant lui l'on riait, son premier soupçon Était qu'on le trouvait ou fou ou ridicule. Portant un bel habit très bien confectionné, Possédant cet aplomb, oui, à lui seul donné, Muni d'un très beau nom, d'un nom..... d'un nom sonore, Il fait autour de lui un train affreux. L'aurore Le voyait tous les jours marcher en plein chemin Et du matin au soir et du soir au matin. A pas lents il s'avance, et seul se met en route, Et bien furtivement, personne ne s'en doute, Enfin au but visé il arrive joyeux. Les autres se regardent, l'on s'étonne et, sérieux Cette fois, l'on se dit: Ah ça! mais ce Narcisse (1) Comme il arrive bien! Mais quoi! sous sa pelisse, Y a-t-il quelque chose à prendre à remarquer? Et alors, tout honteux, on cherche à s'expliquer Ce grand avancement de notre cher Joerisse (2) Dont on s'est bien rendu tellement le complice. S'il a bien parvenu, c'est grâce à son habit A sa chaîne d'argent et non à son esprit. Aujourd'hui, ces défauts, ces défauts ridicules Constituent pour les hommes, les hommes crédules Une vraie qualité. "Vaniteux incompris " Qui grouillez dans les bouges et qui êtes épris " Pour le plus bel habit, regardez ce jeune homme, " Il est pauvre, bien pauvre: aucun ne le soupçonne. " Il figure toujours parmi les gens aisés " Où il tient un bon rang; et vous vous amusez " De ce jeune garçon, parceque de la mode " Dont il se fiche bien, il ne suit pas le code!!".....

Si un coureur de mode quelquefois le soir, Visite un des amis, oh! devant un miroir, Tout de suite on le voit! Ma cravatte est-elle belle? Mon habit est-il bien? Cet homme sans cervelle, Plus fou que ces amis, très haut et orgueilleux, Le plus grand imbécile qui soit sous les cieux, Mais..... muni d'un habit, d'un habit sans pareille, Arrive chez l'ami et lui dit à l'oreille: "Regarde mon habit!" L'autre qui le connaît, Lui dit: oh! quelle mine? Belle, s'il vous plaît! Bravo! oh! quelle pose! Quel air de vaillance! Entre toi et Narcisse, aucune différence. Vraiment mon cher ami, voici ce que je crois, Peut-être d'autres aussi en pensent autant que moi: Tu plais beaucoup, ami, par ta belle parure, Par ton aplomb superbe et ta fine canbrure; Mais ton cerveau troublé, ton esprit aveuglé, Est très insupportable et souvent fait naufrage, Car toujours de lui-même, il s'abandonne à l'orage. Il vaut bien mieux je crois, avoir un peu d'esprit Un peu plus de génie et un moins bel habit! L'autre, comme insulté de ce conseil très sage, Froissé, tourne le dos et n'a pas le courage Même de remercier. On sourit de pitié. Mais je connais des gens pour qui une amitié l'oreille à celle-ci et où l'on dit sans crainte Ce que l'on croit d'un homme, une amitié pas feinte, Sans flatterie aucune, ferait un grand bien, Si comme celui-ci, dans la tête il n'a rien.

NIC-AISE.

(1) Narcisse n'est pas pris ici comme nom de l'individu, il signifie: homme amoureux de sa personne! — (2) Joerisse, homme naïf et maladroit.

qu'il n'a, sans nul doute, est la vraie cause du mal, il ne paraît pas avoir le courage d'en faire publiquement l'aveu."

AUGUSTE ROUSSEL.

La dernière visite de M. Mercier avant son départ pour Rome a été à Petitbourg aux grands établissements Deauville. Voici ce qu'en dit un journal de la localité:

"Le premier ministre de la province de Québec, M. Mercier, accompagné de quelques membres du Parlement canadien, a visité jeudi les usines de Petitbourg. Le ministre a déjeuné au château des Tourelles, chez M. Paul Deauville, qui recevait en même temps les officiers chiliens qui sont venus en France pour prendre livraison des navires de guerre dont il a été tant parlé depuis quelques jours."

TROUBLES EN FRANCE.

Le feu brûle près des poudres, en France, à cause du massacre de Fourmies.

L'autre jour à la chambre des députés M. Constans, le ministre de l'Intérieur, ayant dit que ni le gouvernement ni les troupes n'étaient blâmables de la mort des hommes, femmes et enfants tués le 1er mai, M. Roche, député du 7ième arrondissement de la Seine, l'a traité de meurtrier et il s'en est suivi un grand tumulte. Finalement, M. Roche a été censuré et expulsé de la Chambre.

En entendant cette décision, M. Roche se leva et montrant le poing à ses collègues, il s'écria avec rage: "Vous êtes une bande de..... diables de votre matre!"

M. Roche fut jeté hors de la chambre, par les gendarmes.

Cette scène fut provoquée par l'interpellation de M. Dumay accusant le ministre Constans d'être seul responsable du massacre de Fourmies.

M. Roche ajouta qu'il avait pris des renseignements sur toute l'affaire et avait constaté que dès la première pierre lancée par la foule, sans sommation aux émeutiers et avaient tiré pendant quatre minutes sans relâche.

M. Constans protesta disant que 4,000 personnes avaient attaqué les troupes à coups de pierre et étaient sur le point de rompre les rangs lorsqu'on fit feu en l'air. Cette tactique n'arrêta pas les émeutiers et les gendarmes durent faire feu sur la foule, tuant sept personnes et en blessant quatorze. Il soutient que les soldats avaient le droit de se défendre et que d'ailleurs la présence des troupes dans les rues a prévenu de grands désordres.

C'est à cette phase des débats que M. Roche cria: "Assassin!"

M. Millerand proposa de nommer un comité d'enquête sur l'affaire.

M. Freycinet s'opposa à cette motion et sa voix fut couverte d'applaudissements lorsqu'il déclara que le gouvernement ne voulait pas opposer la barrière des armes aux réclamations politiques et sociales. Il préférait aider au parlement à améliorer le sort des classes ouvrières.

La motion Millerand a été rejetée par 247 contre 48.

La chambre a voté confiance au gouvernement par 256 contre 33 voix.

Inutile de dorer l'or raffiné, de colorier le lis, ou de répandre du parfum sur la violette, et de vanter les

ALLUMETTES

DE **E. B. Eddy**

serait comme dire de Shakespeare: "c'était un grand homme."

Aussi connues que les Proverbes les **ALLUMETTES**

de **E. B. EDDY**

sont favorablement connues dans toutes les villes, dans tous les hameaux de ce pays, dans le palais du riche, dans l'humble maisonnette du pauvre et dans la

HUTTE DU COLON

qui vit solitaire

sur la frontière de la forêt. Les allumettes d'Eddy allument les candélabres en cristal dans les salons des riches et font briller la modeste lampe du pauvre

D'une douce lumière

Elles produisent une brillante flamme dans le grill du grand salon et font étinceler la bûche dans l'âtre de l'humble maisonnette

On pourrait se passer

de Gouvernements mais la vie sans les ALLUMETTES INCOMPARABLES DE EDDY, serait plus sombre que la demeure du méchant.

E. B. EDDY CO

HULL, QUE.

8 Mai 1891

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le PREMIER JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Des Machines et Outils pour fabriquer les Boulons (Bolts) Ecorus, Pentures, etc., les Boîtes en fonte et autres outils de fonderie, ainsi que des Marchandises fabriquées, provenant de la Compagnie Industrielle de Berthier.

Letout est légèrement endommagé par le feu.

M. A. L. AUBIN,

LIQUIDATEUR.

Berthier en haut, P. Q.

A VENDRE.

L'ancien moulin à farine, généralement connu sous le nom de "Moulin de Dautraie," situé sur le fleuve St-Laurent, en la paroisse de Lanoraie, P. Q.

Ce moulin à trois moulanges, est en très bon ordre et se trouve à cinq milles de Berthier.

De plus, différentes terres à bois comprenant en grande partie, l'épinière rouge.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, à Berthier (en haut.)

JOHN BOSTWICK,

AGENT.

Berthier, 17 avril 1891.—2m.

A VENDRE.

M. ELIE PELLERIN, marchand de Berthier, offre en vente à des conditions faciles, son magasin et sa magnifique propriété sur la rue William.

Celui qui veut bien s'établir et avoir de suite une bonne clientèle, ne peut trouver de meilleure chance. 27 mars 1891.

